



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/627
2 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Quarante-cinquième session
Point 18 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale les messages ci-après reçus des gouvernements des Etats Membres à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Les messages qui seront reçus ultérieurement seront publiés en tant qu'additifs à cette note.

ANNEXE

Messages reçus des gouvernements des Etats Membres à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

AFGHANISTAN

Message de S. E. M. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République d'Afghanistan

[Original : anglais]

Trois décennies se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un important document qui, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, invite à mettre un terme à une pratique honteuse dans les relations entre les nations.

Dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Assemblée générale a proclamé solennellement la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et a insisté sur le droit de tous les peuples à être les véritables maîtres de leur propre destin, à déterminer librement leur statut politique et à poursuivre librement leur développement économique, social et culturel. La lutte héroïque des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour leur indépendance, avec l'appui du système des Nations Unies, a permis à plusieurs dizaines de nouveaux Etats indépendants et souverains de prendre leur place dans la communauté des nations et de jouer un rôle important dans les relations internationales contemporaines.

Au début de cette année, la communauté internationale a été le témoin d'un événement historique dans le processus de décolonisation lorsque le peuple namibien a accédé à l'indépendance et est devenu Membre de notre organisation en tant qu'Etat souverain.

Nous exhortons l'ONU et tous les Etats à prendre des mesures concrètes en vue d'éliminer totalement le colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations d'ici la fin du siècle.

La République d'Afghanistan espère qu'il sera donné aux peuples du Sahara occidental et des territoires encore non autonomes la possibilité d'exercer pleinement leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

En tant que coauteur de la Déclaration sur la décolonisation, le Gouvernement et le peuple de la République d'Afghanistan ont toujours soutenu la lutte des peuples coloniaux et opprimés contre le colonialisme, le racisme, l'apartheid et toutes les formes de discrimination qui privent les peuples de leurs droits inaliénables et de leur liberté. Nous en sommes fiers et nous continuerons d'apporter cet appui.

ARGENTINE

Message du Gouvernement de la République d'Argentine

[Original : espagnol]

Le Gouvernement et le peuple de la République d'Argentine se joignent à la commémoration du trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, pleinement convaincus que l'avènement d'un monde libéré du colonialisme deviendra bientôt réalité.

Le chemin parcouru à ce jour dans le processus de décolonisation depuis le 14 décembre 1960, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté la résolution 1514 (XV), a été long et ardu, et nombreux sont les pays qui ont accédé à l'indépendance et à la liberté à la lumière de cette déclaration. Bien qu'il y ait de nombreuses raisons de se féliciter des progrès accomplis, il ne faut cependant pas oublier qu'il existe toujours une liste de territoires non autonomes et que le processus de décolonisation n'est pas encore achevé. La question des îles Malvinas constitue en particulier une situation coloniale anachronique qui affecte l'intégrité territoriale de l'Argentine. L'Assemblée générale a régulièrement indiqué la voie du règlement de ce problème dans ses résolutions, que le gouvernement de mon pays s'est engagé à appliquer.

La communauté internationale se doit donc d'exprimer sans délai son appui le plus total à l'application intégrale de la résolution 1514 (XV) afin que nous puissions ainsi clore, dans un avenir proche, un chapitre sombre de l'histoire des peuples.

Le Gouvernement argentin souligne le chemin parcouru par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et son importance dans le processus actuel de décolonisation. Il lui exprime, en même temps, sa reconnaissance pour l'oeuvre qu'il accomplit dans ce sens et exprime l'espoir qu'il redoublera d'efforts jusqu'à ce que les derniers vestiges du colonialisme cessent de faire partie de la réalité internationale.

CHILI

Message de S. E. M. Edmundo Vargas Carreno, Ministre adjoint des affaires étrangères de la République du Chili

[Original : espagnol]

A l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Gouvernement et le peuple chiliens réitèrent leur appui total aux principes qui y sont énoncés et qui ont permis à de nombreuses nations de faire aujourd'hui partie de la communauté des Etats libres et souverains.

La résolution 1514 (XV) rehausse le prestige de l'Organisation des Nations Unies et montre comment le droit peut avoir raison de la violence.

Le monde a assisté cette année avec satisfaction à l'accession de la Namibie à l'indépendance, qui prouve qu'on peut, par des voies pacifiques et l'entente internationale, réussir à atteindre des objectifs qui paraissaient irréalisables.

En tant que membre fondateur du Comité spécial de la décolonisation, le Chili exprime l'espoir qu'au début du siècle prochain il ne restera plus de situations coloniales dans le monde et que le principe de l'autodétermination des peuples aura été appliqué dans tous les territoires encore sous domination coloniale.

COLOMBIE

Message de S. E. M. Luis Fernando Jaramillo Correa, Ministre des affaires étrangères de la République de Colombie

[Original : espagnol]

A l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, j'ai l'honneur de saluer les progrès qu'a réalisés l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. L'indépendance de la Namibie, l'une des dernières enclaves coloniales, constitue une grande victoire qui suscite un grand espoir de paix pour l'avenir.

La Colombie a suivi de près le processus de décolonisation. Fidèles à nos principes, nous continuerons de participer activement à la défense du droit de tous les peuples de déterminer librement leur statut politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel.

MONGOLIE

Message de S. E. M. Punsalmaagiin Ochirbat, Président de la République populaire de Mongolie

[Original : anglais]

Au nom du Gouvernement et du peuple de la République populaire de Mongolie et en mon nom propre, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères salutations ainsi qu'à tous les participants à cette réunion commémorative.

En adoptant il y a 30 ans l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Assemblée générale a donné une impulsion remarquable à la lutte des pays et peuples coloniaux pour la liberté et l'indépendance. Au cours des trois dernières décennies, un grand nombre de pays se sont libérés du joug du colonialisme, ont créé leurs propres Etats souverains et sont devenus Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Cependant, les politiques du colonialisme, de l'apartheid et du racisme n'ont pas encore été complètement supprimées de la face de notre planète et des millions d'individus sont encore privés de la chance d'exercer leur droit à

l'autodétermination. Nous sommes donc convaincus que la lutte acharnée en vue de supprimer les derniers vestiges du colonialisme demeure l'une des tâches communes les plus importantes de la communauté internationale.

Mon gouvernement s'est félicité que l'Assemblée générale ait, à sa quarante-troisième session, proclamé les années 1990-2000 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, considérant qu'il s'agit d'une décision tout à fait opportune destinée à assurer la mise en oeuvre de la Déclaration historique.

Les importants changements intervenus récemment dans la situation mondiale et les relations internationales influenceront considérablement sur la réalisation des objectifs de ce manifeste sur la décolonisation.

Convaincu que cette réunion commémorative contribuera à cette réalisation, je lui souhaite plein succès dans ses travaux.

NIGERIA

Message de S. E. M. Ibrahim Badamasi Babangida, Président de
la République fédérale du Nigéria

[Original : anglais]

Au nom du Gouvernement et du peuple de la République fédérale du Nigéria, je tiens à féliciter l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le Nigéria est heureux d'avoir été étroitement associé à l'élaboration et à l'adoption de cette déclaration, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.

Aucun peuple n'a peut-être autant souffert des ravages du colonialisme que le peuple africain. Au moment où nous commémorons l'adoption de cette déclaration originale, qui établit à la fois le cadre philosophique et pratique pour la promotion et l'exercice du droit inaliénable à l'autodétermination, nous autres Africains avons bien des raisons de nous réjouir. Trente ans après l'adoption de la Déclaration, notre continent est pratiquement libéré du fléau du colonialisme. L'indépendance de la Namibie, le 21 mars de cette année, a marqué un grand tournant dans l'histoire de l'Afrique, puisqu'avec elle, la dernière colonie officielle du continent a reconquis sa liberté et sa dignité.

Tout en célébrant l'adoption de la résolution 1514 (XV), le Gouvernement et le peuple du Nigéria demeurent convaincus que nous ne devons pas pour autant relâcher nos efforts avant que les derniers vestiges du colonialisme aient été éliminés. Pour cela, le Nigéria est prêt à contribuer à tous les efforts en vue de libérer notre monde de ce fléau d'ici l'an 2000 comme il a déjà été convenu.

Je vous adresse, une fois de plus, au nom du Gouvernement et du peuple de la République fédérale du Nigéria, toutes mes félicitations en cette importante occasion.

/...

PEROU

Message de S. E. M. Luis Marchand Stens, Ministre des
affaires étrangères de la République du Pérou

[Original : espagnol]

En commémorant le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de la résolution historique 1514 (XV), le Gouvernement péruvien réaffirme son attachement solennel aux efforts destinés à assurer l'exercice du droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

Sa solidarité avec la juste cause des peuples en vue de mettre fin au colonialisme s'exprime dans son rejet continuuel de toutes formes d'impérialisme, de néo-colonialisme et de discrimination raciale, tel qu'il est indiqué dans la Constitution péruvienne.

Le Pérou tient à souligner le rôle qu'a joué l'Organisation des Nations Unies dans la consolidation du droit des peuples au respect de leur identité ethno-culturelle et de leur indépendance, par la voie du dialogue et des mécanismes de concertation pacifique, et qui a permis de mobiliser les gouvernements et l'opinion publique mondiale pour la lutte contre le colonialisme. Nous rappelons à cet égard l'exploit héroïque du peuple namibien qui a accédé à l'indépendance grâce à son sacrifice et à l'appui de cette Organisation et de la communauté internationale.

Le peuple et le Gouvernement péruviens, en cette période d'importants changements sur le plan international, réaffirment leur appui moral et politique à la lutte pour éliminer les vestiges du colonialisme et du régime odieux et anachronique de l'apartheid, et ce en vue d'instaurer un système mondial plus juste et plus égalitaire.

PHILIPPINES

Message de S. E. M. Raul S. Manglapus, Secrétaire aux
affaires étrangères de la République des Philippines

[Original : anglais]

En tant que coauteur en 1960 de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale intitulée "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux", les Philippines sont heureuses de commémorer avec la communauté internationale le trentième anniversaire de son adoption. Cette déclaration a permis de libérer plus de 80 millions de personnes colonisées dans une soixantaine d'anciens territoires coloniaux au cours des 30 dernières années.

La Namibie, qui s'est longtemps battue pour se libérer du colonialisme et de l'occupation illégale, est le dernier à s'ajouter à la liste des Etats finalement indépendants et souverains.

Le processus de décolonisation est, sans nul doute, l'un des résultats les plus remarquables qu'ait enregistrés l'Organisation des Nations Unies. Il reste encore cependant aujourd'hui des peuples dépendants non autonomes. En cette occasion, les Philippines jugent bon de réaffirmer sans équivoque leur position sur la question de la décolonisation. Elles demeurent fermement convaincues que les peuples sous domination coloniale ont le droit d'exercer leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. Aucune nation ne doit être assujettie à une autre.

Au moment où la communauté internationale s'emploie à instaurer un nouvel ordre mondial plus juste et plus pacifique, le colonialisme ne peut pas faire partie de notre vision d'un tel ordre. Tous les peuples non autonomes doivent retrouver les chemins de la liberté conformément aux principes de l'autodétermination énoncés dans la Déclaration historique. C'est seulement une fois que les derniers vestiges du colonialisme auront été finalement éliminés que le monde pourra jouir d'un avenir meilleur.

SOUDAN

Message de S. E. M. Omer Hassan Ahmed El Bashir,
Premier Ministre de la République du Soudan

[Original : anglais]

A l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, je voudrais vous exprimer, ainsi qu'à la communauté internationale, notre satisfaction de tous les efforts déployés jusqu'à présent en vue d'éliminer toutes les formes de colonialisme, d'assujettissement des peuples au joug étranger, de domination et d'exploitation.

On ne peut que se réjouir de voir que les efforts de la communauté internationale ont débouché sur l'indépendance de la Namibie. Il est toutefois regrettable de constater que la communauté internationale est encore aux prises avec de graves questions d'une importance primordiale. La situation explosive qui prévaut dans les territoires arabes occupés constitue un exemple éclatant de domination étrangère et d'occupation militaire. Le peuple palestinien continue de subir, dans des conditions tragiques, la domination coloniale d'Israël, qui se traduit par une violence effrénée, des effusions de sang et des massacres. Les politiques odieuses de l'apartheid et du sionisme infligées respectivement aux peuples sud-africain et palestinien se poursuivent et aucune mesure efficace n'est prise pour les éliminer complètement.

En cette importante occasion, le Soudan se déclare gravement préoccupé par les nouvelles formes de colonisation et de domination étrangère.

Nous prions instamment la communauté internationale de redoubler d'efforts en vue d'éliminer toutes les formes de domination coloniale, d'apartheid, de discrimination raciale et d'ingérence étrangère dans les affaires régionales et nationales d'autres Etats. L'Organisation des Nations Unies a, à cet égard, un rôle important à jouer et son succès dépend de l'attachement total de tous les Etats Membres aux résolutions de l'Organisation.

/...

En conclusion, je voudrais réaffirmer, à cette occasion, l'engagement de mon pays, le Soudan, à continuer de participer activement aux efforts de la communauté internationale pour atteindre nos objectifs communs.

VANUATU

Message du Gouvernement de la République de Vanuatu

[Original : anglais]

A l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Gouvernement de la République de Vanuatu réaffirme l'importance de la réalisation universelle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, conformément à la Charte des Nations Unies. Au cours des 30 dernières années, l'ONU a beaucoup fait dans le domaine de la décolonisation. Nous saluons ces réalisations et notons avec satisfaction les efforts louables qu'il déploie actuellement dans le cadre du processus de décolonisation.

Au moment où la communauté internationale aborde une phase décisive de ce processus, nous nous joignons à l'appel lancé en vue de mettre fin à toutes les formes de colonialisme d'ici la fin de la décennie. Par ailleurs, nous nous associons également à l'appel lancé aux dernières puissances administrantes, leur demandant instamment d'aider à créer au plus tôt les conditions nécessaires à l'exercice du droit à l'autodétermination, conformément aux principes et pratiques de l'Organisation des Nations Unies.

VENEZUELA

Message de S. E. M. Reinaldo Figueredo Planchart, Ministre
des affaires étrangères de la République du Venezuela

[Original : espagnol]

A l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Gouvernement vénézuélien réaffirme son adhésion au principe de l'autodétermination des peuples énoncé dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.

Le Venezuela a appuyé sans réserve l'important processus de décolonisation qu'a engagé l'Organisation des Nations Unies pour mettre un terme au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment en tant que membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui a contribué de manière décisive aux efforts de la communauté internationale visant à promouvoir l'autodétermination et l'indépendance, conformément aux dispositions de la Déclaration.

Pays libre et démocratique, le Venezuela, fidèle aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, partage l'allégresse générale à l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration, confiant que l'application totale du principe de l'autodétermination de tous les peuples nous permettra de libérer le monde du colonialisme d'ici à l'an 2000.
